

# Déclaration d'intention pour l'information des jeunes de l'enseignement agricole sur la Sécurité sociale, la MSA et les droits sociaux



L'essentiel & plus encore



L'accès aux droits sociaux est un facteur favorisant l'autonomie des jeunes, qu'ils poursuivent des études supérieures ou qu'ils entrent dans la vie active.

La connaissance, ainsi qu'une utilisation raisonnée des droits sociaux, forment l'un des leviers de l'insertion sociale et professionnelle, en facilitant l'accès aux soins médicaux, aux actions de prévention en santé ou à un premier logement indépendant, par ex.

Le moment charnière du départ de la famille, pour l'accès aux études supérieures ou à la vie active, représente un défi pour chaque jeune mais aussi pour tous ceux qui l'accompagnent dans son chemin vers l'autonomie.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt considère que la santé des jeunes, futurs citoyens, est l'un des piliers garants de leur insertion, tant sociale que professionnelle. Elle est essentielle à leur autonomie.

Les missions confiées à l'enseignement et la formation agricole ont pour objectif de contribuer, par des politiques éducatives et de promotion de la santé, à l'acquisition des notions et éléments qui permettront à l'ensemble des apprenants de faire des choix éclairés et responsables.

Chaque jeune est ainsi incité à construire une démarche citoyenne et responsable d'acteur de santé.

De son côté, la Mutualité Sociale Agricole se mobilise pour les jeunes du secteur agricole aux moments où ils opèrent de choix déterminants pour leur avenir. Elle souhaite leur offrir un avenir plus sûr en construisant avec eux une MSA sécurisante et responsabilisante à la fois. Pour y parvenir, le Plan de communication « La MSA avec les 16-30 ans ! » se déploie depuis 2013 avec, entre autres priorités, l'information des jeunes sur l'affiliation, l'installation et l'accès aux droits sociaux. Il s'agit de faire connaître aux jeunes assurés de la MSA l'éventail de leurs droits sociaux ainsi que les prestations et aides sociales auxquelles ils peuvent prétendre, en fonction de leur âge et de leur situation professionnelle ou personnelle.

Considérant :

- que la compréhension du système de protection sociale, de son organisation, de ses valeurs, est l'élément clé pour l'adhésion de tous les bénéficiaires ;
- que seule cette compréhension peut permettre la pérennisation du système, par un usage responsable et un engagement citoyen ;
- qu'il est plus particulièrement de leur responsabilité partagée de tout mettre en œuvre pour rendre les jeunes issus de l'enseignement agricole acteurs de leur santé, de la prévention santé, collectivement et pour eux-mêmes.

La Mutualité Sociale Agricole et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et la Forêt - Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, avec le soutien de toutes les familles de l'enseignement agricole, ont décidé d'accompagner les jeunes, en facilitant leur information sur la Sécurité sociale, la MSA et les droits sociaux.

Dans cet objectif, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche souhaite sensibiliser les autorités académiques et l'ensemble des équipes éducatives à cette importante question sociale.

Ceux-ci seront informés, dès avril 2014, de la mise à disposition d'un module d'information interactif et dynamique qu'ils seront encouragés à diffuser aux 80 000 à 100 000 apprenants en fin de cycle de formation (CAPA, Baccalauréat professionnel, BTSA, ...).

Les établissements d'enseignement agricole pourront bénéficier pour cette opération du soutien des élus et équipes techniques des caisses locales de Mutualité Sociale Agricole, dans le cadre d'un dispositif de parrainage qui sera décliné localement.

Conscients que la mobilisation de tous est une condition de la réussite, la MSA, la DGER, le CNEAP, l'UNMFR, l'UNREP et l'APREFA s'engagent aujourd'hui à soutenir la diffusion, dans l'ensemble de leurs réseaux respectifs, du module d'information sur la Sécurité sociale, la MSA et les droits sociaux, conçu par la MSA.

Cette opération bénéficie du parrainage citoyen d'Antoine Dulin, membre du Conseil Economique, Social et Environnemental et rapporteur de l'avis « Droits formels, droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », et du parrainage scientifique de François Purseigle, Maître de Conférences en sociologie à l'École Nationale supérieure d'Agronomie de Toulouse et Chercheur associé au Centre de recherches politiques de Sciences po-Paris.

**Le Président  
de la Caisse centrale de la MSA**



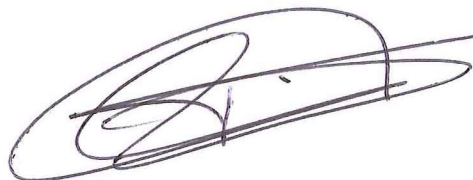
**Gérard Pelhâte**

Le Président de  
l'Aprefa (association  
pour la promotion de  
l'enseignement et de  
la formation agricole  
publics)



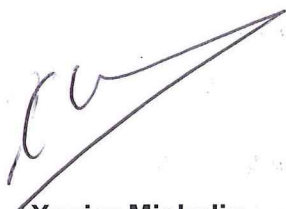
**Franck Constantin**

Le Secrétaire général  
du CNEAP (Conseil  
national de  
l'enseignement  
agricole privé)



**Philippe Poussin**

Le Président de  
l'UMFR (Union  
nationale des Maisons  
familiales rurales)



**Xavier Michelin**

Le Président de  
l'Unrap (Union  
nationale rurale  
d'éducation et de  
promotion)



**Brice Pourchet**